



1 Principes directeurs, objectifs de sécurité

1.1 Introduction

Les principes directeurs et les objectifs de sécurité doivent définir le cadre nécessaire à la mise en place de mesures pour supprimer les risques d'accidents ou les réduire à un niveau acceptable et ainsi assurer la protection de la santé des collaborateurs.

La définition et la planification des mesures doit s'établir annuellement avec des objectifs réalisables et contrôlables. Ces objectifs seront consignés et archivés afin d'assurer un suivi efficace (cf. modèle « 1.4 Fixation des objectifs »).

1.2 Définitions

Principes directeurs : les principes directeurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé représentent les orientations fondamentales qui guident l'établissement dans la gestion et la prévention des risques. Ils définissent les valeurs, les engagements, et les priorités stratégiques pour garantir un environnement de travail sûr et sain.

Objectifs de sécurité : les objectifs de sécurité sont des cibles spécifiques et mesurables que l'organisation se fixe pour améliorer continuellement les conditions de sécurité et de santé au travail. Ces objectifs doivent être réalistes, alignés sur les principes directeurs, et révisés régulièrement pour s'assurer de leur pertinence.

1.3 Comment procéder

1. Déterminer la politique de santé et sécurité au travail ;
2. Etablir un concept/principe directeur (cf. modèles SolBra « 1.2 Concept directeur » et « 1.3 Concept directeur bis ») ;
3. Dans le cadre de la stratégie institutionnelle, et en concertation avec les collaborateurs, intégrer un axe concernant la santé et sécurité au travail ;
4. Contrôler et effectuer régulièrement des audits internes ou externes ;
5. Dans le cadre des entretiens avec les cadres de l'établissement, intégrer la thématique de santé et sécurité au travail via un bilan (cf. modèle SolBra « 1.1 Bilan personnel pour les cadres »).

1.4 Audit SolBra

1.1	La sécurité au travail et la protection de la santé font-elles partie intégrante des principes directeurs de votre établissement ?	
1.2	A-t-on fixé des objectifs concrets en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ?	
1.3	Les principes directeurs et objectifs de sécurité sont-ils communiqués aux collaborateurs ?	
1.4	Les conséquences en cas d'infraction sont-elles consignées et connues des collaborateurs ?	



1.5 Modèles SolBra et liens utiles

1.1 Bilan personnel pour cadres

1.2 Concept directeur

1.3 Concept directeur bis

1.4 Fixation des objectifs

SUVA : [Feuille d'information « Organiser la sécurité : une tâche primordiale pour chaque entreprise »](#)

SUVA : [Feuille d'information « Quelles sont vos obligations dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé ? »](#)